



**Workplace Safety  
& Insurance Board**

**Head Office:**

200 Front Street West  
Toronto, Ontario  
Canada M5V 3J1

**Commission de la sécurité  
professionnelle et de l'assurance  
contre les accidents du travail**

**Siège social :**

200, rue Front Ouest  
Toronto (Ontario)  
Canada M5V 3J1

☎ 416-344-1000 📠 416-344-4684

TTY / ATS : 1-800-387-0050

[www.wsib.on.ca](http://www.wsib.on.ca)

Au nom de la CSPAAT et de ses intervenantes et intervenants, nous remercions M. Douglas Stanley pour les efforts considérables qu'il a déployés dans la préparation de son rapport final, *Une tarification équitable : un cadre réalisable de répartition équitable des coûts d'assurance de la CSPAAT*.

Dans son rapport, M. Stanley explique que les lieux de travail de l'Ontario ont beaucoup changé au cours de 30 dernières années et que la façon dont nous finançons les besoins d'indemnisation des travailleuses et travailleurs doit changer pour tenir compte de cette évolution. Il souligne également l'importance d'amasser les sommes suffisantes pour couvrir tous les coûts et de le faire en répartissant le fardeau financier équitablement parmi tous les employeurs participant au régime.

Il recommande d'apporter des changements à la façon dont les employeurs sont classifiés et les primes sont établies afin de réaliser un équilibre raisonnable entre la stabilité des taux et la sensibilité du système.

Le cadre de tarification proposé pourrait être décrit comme une solution « fabriquée en Ontario » qui reprend, en les améliorant, les meilleures caractéristiques de certains cadres de tarification du Canada, dont ceux du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et du Manitoba.

La CSPAAT examinera ce rapport pendant qu'elle travaille avec les intervenants et élabore des réformes potentielles visant à améliorer l'équité du processus d'établissement des taux. Pour ce qui est de 2014, nous présenterons des options concernant le cadre de tarification proposé, et ces options serviront de base de discussion avec les intervenants. Cette consultation fournira plusieurs occasions aux intervenants de se faire entendre.

Il importe que la CSPAAT indique clairement que toute réforme du cadre de tarification doit être un exercice neutre en matière de revenu pour tout le régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario et être axée sur l'amélioration de l'équité du processus d'établissement des taux de prime. Nous nous sommes engagés à assurer la mise en œuvre graduelle de toute réforme importante et ce, d'une façon qui suscite la stabilité. Notre objectif est d'envisager une réforme qui fait en sorte

- que chacun paie sa juste part de la protection contre les accidents du travail,
- qu'il y ait un équilibre raisonnable entre la stabilité des taux de prime et la sensibilité du système, et
- que le système soit facile à comprendre et suscite l'engagement des intervenants.

La CSPAAT favorise activement la participation constructive des intervenants. Leurs perspectives uniques et variées sur les questions auxquelles nous sommes confrontés sont essentielles à la bonne marche de nos principaux processus décisionnels. Nous reconnaissons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, et nous nous engageons à travailler avec nos intervenantes et intervenants afin de réaliser d'autres améliorations.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Elizabeth Witmer  
Présidente du conseil

I. David Marshall  
Président directeur général